

Covid-19 : contact tracing et mesures barrières pour les personnes complètement vaccinées

Après prise en compte des données épidémiologiques, de couverture vaccinale, de circulation des variants, d'efficacité vaccinale, le HCSP recommande :

- De réaliser un test diagnostique en cas de symptôme compatible avec un Covid-19, même pour une personne ayant bénéficié d'un schéma vaccinal complet.
- En cas de contact d'une personne complètement vaccinée avec une personne ayant un Covid-19 (test PCR positif)
- si contacts répétés au sein d'un foyer : de pratiquer un test à J0 et à J7, de ne pas s'isoler mais de respecter les mesures barrières et d'éviter tout contact avec une personne à risque de forme grave non vaccinée ou une personne fortement immunodéprimée (quel que soit son statut vaccinal) pendant 7 jours ;
- pour les autres types de contact : de ne pas pratiquer de test diagnostique et de ne pas s'isoler car le risque est très faible (une personne vaccinée est considérée comme un contact à risque de transmission négligeable) ;
- des mesures particulières peuvent être décidées localement, si le cas index est porteur d'un variant delta ou d'autres VOC émergents.
- De ne pas pratiquer une auto-surveillance par auto-tests chez les personnes ayant bénéficié d'un schéma vaccinal complet, dans un contexte de dépistage systématique.
- De suivre les préconisations pour le contact tracing ou l'isolement applicables aux personnes non vaccinées pour les personnes fortement immunodéprimées, même vaccinées.
- De lever le port du masque en extérieur sauf dans les situations à forte densité de personnes en l'état actuel de l'épidémie. Dans les établissements recevant du public et en milieu professionnel, d'appliquer les recommandations du HCSP relatives aux mesures barrières.
- De ne pas porter de masque dans le cadre privé, si les personnes réunies sont complètement vaccinées et à condition de respecter les autres mesures barrières ; mais de maintenir le port du masque, dès lors que l'un des membres présente un facteur de risque de forme grave de Covid-19 ou un état d'immunodépression sévère ou si l'ensemble des personnes présentes n'a pas bénéficié d'un schéma vaccinal complet.
- De maintenir le port du masque y compris pour les personnes vaccinées dans le cadre des rassemblements importants de personnes, en intérieur, en l'état actuel de la circulation virale et des inquiétudes sur la propagation du variant delta.
- De lever l'obligation du port du masque pour les personnes respectant les conditions du « pass sanitaire » dans le cadre de rassemblements organisés en extérieur, sauf lorsque la distance interindividuelle ne peut être respectée et lorsque des temps de contact prolongé sont probables (ex. file d'attente, concert dans une fosse, etc.).
- De ne pas hospitaliser en chambre double un patient atteint de Covid-19 en phase aiguë et un patient non infecté par le SARS-CoV-2, quel que soit le statut vaccinal des deux patients.


Enfin, il n'est pas possible, à ce stade, de définir un seuil de couverture vaccinale de la population au-delà duquel pourraient être systématiquement levées ou allégées les mesures de prévention de la transmission du SARS-CoV-2.

Ce document est complété par :

- Covid-19 : contact tracing et mesures barrières pour les personnes totalement vaccinées (/Explore.cgi/AvisRapportsDomaine?clefr=1069) du 18 juin 2021

Lire aussi dans les avis et rapports :

- Adaptation des recommandations pour les personnes ayant bénéficié d'un schéma vaccinal complet contre le Covid-19 (/Explore.cgi/AvisRapportsDomaine?clefr=1006) du 11 avril 2021
- Covid-19 : stratégie pour la définition de mesures permettant la réouverture des établissements recevant du public (/Explore.cgi/AvisRapportsDomaine?clefr=1010) du 18 avril 2021
- Activité professionnelle des personnes à risque de forme grave de Covid-19 ayant bénéficié d'un schéma vaccinal complet (/Explore.cgi/AvisRapportsDomaine?clefr=1040) du 11 mai 2021
- Covid-19 : conditions de la mise en œuvre d'une éventuelle obligation vaccinale (/Explore.cgi/AvisRapportsDomaine?clefr=1076) du 13 juillet 2021

Lettre au DGS  (273 ko)
(/Explore.cgi/Telecharger?
NomFichier=hcsn20210615_covcontrae)
Date du document : 15/06/2021
Date de mise en ligne :
16/06/2021
Groupe de travail
(/Explore.cgi/Groupe?
clef=6345)

Autres documents portant sur

Maladies transmissibles (avisrapports?
Annee=&Langue=&Type=&MC1=849&MC2=&filtre
Prévention (avisrapports?
Annee=&Langue=&Type=&MC1=562&MC2=&filtre
Sécurité du patient, sécurité des pratiques (avisrap
Annee=&Langue=&Type=&MC1=846&MC2=&filtre
Covid-19 (avisrapports?
Annee=&Langue=&Type=&MC1=&MC2=1627&filtr
Dépistage et diagnostic (avisrapports?
Annee=&Langue=&Type=&MC1=&MC2=5713&filtr
Efficacité vaccinale (avisrapports?
Annee=&Langue=&Type=&MC1=&MC2=1339&filtr
Mesures barrières (avisrapports?
Annee=&Langue=&Type=&MC1=&MC2=1637&filtr
Personne contact (avisrapports?
Annee=&Langue=&Type=&MC1=&MC2=1382&filtr
SARS-CoV-2 (avisrapports?
Annee=&Langue=&Type=&MC1=&MC2=1607&filtr
Suivi de contacts (avisrapports?
Annee=&Langue=&Type=&MC1=&MC2=1573&filtr
Vaccination contre le Covid-19 (avisrapports?
Annee=&Langue=&Type=&MC1=&MC2=5783&filtr
Variants SARS-CoV-2 (avisrapports?
Annee=&Langue=&Type=&MC1=&MC2=5739&filtr

Partager

◀ 111